Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Recu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

- 3 JUIL. 2023 5

ID: 086-218600666-20230629-CM 20230629 037-DE

2023 5 LO

## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

# Délibération du conseil municipal

#### ACTE N° CM-20230629-037

du 29 juin 2023

n°037

page 1/2

#### **EXTRAIT:**

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (30): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Ellsabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (6): Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3): Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR: Madame Jeannie MARECOT

**OBJET**: Tarification du temps périscolaire

La commune de Chatellerault souhaite mettre en place une nouvelle politique tarifaire et de réservation des créneaux de périscolaire au sein des accueils de loisirs des écoles publiques.

Conscient des difficultés financières des familles et du contexte particulier de la commune de Châtellerault, il est proposé une tarification visant une plus grande prise en compte du revenu des foyers, au moyen de l'utilisation du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale. La grille tarifaire est adossée à la présente délibération.

Il est proposé une expérimentation de la réservation des créneaux du périscolaire sur l'année scolaire 2023/2024. Ce temps de 9 mois, a pour objectif l'appropriation d'une organisation nouvelle pour les parents, les agents de la direction de l'Éducation et de l'Éducation Nationale. La réservation permettra de mieux ajuster le nombre d'agents affectés à la surveillance des enfants.

Afin d'atteindre cet objectif, le règlement annexé à la délibération prévoit que tout créneau de périscolaire réservé sera facturé, sauf dans des situations exceptionnelles, comme la maladie d'un enfant, ou le créneau de périscolaire ne sera pas facturé.

La commune de Châtellerault propose la création d'une assemblée des parents sur ce sujet dans l'objectif de mieux répondre aux attentes des usagers.

#### Cette nouvelle tarification vise :

- une simplification de l'accès aux droits des familles, au moyen d'un échange directe entre la CAF et la direction de l'Éducation. Il n'y aura plus de dossier à constituer pour les aides d'accueil périscolaire. En cas de difficultés financières dans le paiement des factures du périscolaire, les familles pourront se rapprocher des services de la CAF et du CCAS.
- une tarification ajustée à la composition du foyer et à son revenu, au travers d'un barème de tarifs échelonnés sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale.

ID: 086-218600666-20230629-CM\_20230629\_037-DE

## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

#### ACTE N° CM-20230629-037

du 29 juin 2023 n°037 page 2/2

- une meilleure sécurité des enfants, grâce à un taux d'encadrement des enfants ajusté. Un paiement au forfait dégressif afin de soutenir les familles en emploi.

\* \* \* \* \*

VU l'article 2121-29 du CGCT,

**VU** la délibération n°23 du 6 avril 2017 portant sur les tarifs de prestations de la restauration et de l'accueil périscolaire,

VU l'arrêté n° 3907 du 31 août 2022 relatif à l'actualisation des tarifs de restauration et calcul du quotient pour l'année scolaire 2022/2023,

VU les tarifs modifiés tels que présentés en annexe de la présente,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une prise en compte des revenus du foyer au moyen de l'utilisation du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter la nouvelle tarification, ci-annexée,

Vote : Adopté à la majorité

POUR: 34

CONTRE: 2 P. BARAUDON, P. BAZIN

ABSTENTIONS: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,

Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID: 086-218600666-20230629-CM\_20230629\_037-DE

# ANNEXE DÉLIBÉRATION TARIFS TEMPS PÉRISCOLAIRE Ville de Châtellerault et extérieurs

### TARIFS PÉRISCOLAIRE

\* Forfait du matin de l'ouverture du Temps Périscolaire jusqu'à 8h30 :

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS 1,00€	
0€ à 450€ de QF CAF		
451€ à 700€ de QF CAF	1.20€	
701€ à 950€ de QF CAF	1,40€	
951€ à 1 050€ de QF CAF	1,60€	
1 051€ à 1 200€ de QF CAF	1,80€	
1 201€ à 1 450€ de QF CAF	2,00€	
+ de 1 451€ de QF CAF	2.20€	

Gratuité le mercredi de la sortie de classe jusqu'à 12h

\* Séance à partir de la sortie de classe jusqu'à 17h30

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS		
0€ à 450€ de QF CAF	1,00€		
451€ à 700€ de QF CAF	1.20€		
701€ à 950€ de QF CAF	1.40€		
951€ à 1 050€ de QF CAF	1,60€		
1 051€ à 1 200€ de QF CAF	1.80€		
1 201€ à 1 450€ de QF CAF	2,00€		
+ de 1 451€ de QF CAF	2,20€		

Gratuité les jeudis et vendredis de la sortie de classe jusqu'à 16h30

\* Séance à partir de 17h30 jusqu'à 19h

o and o a partition of the partition of			
QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS		
0€ à 450€ de QF CAF	0,80€		
451€ à 700€ de QF CAF	1,00€		
701€ à 950€ de QF CAF	1.20€		
951€ à 1 050€ de QF CAF	1,40€		
1 051€ à 1 200€ de QF CAF	1,60€		
1 201€ à 1 450€ de QF CAF	1,80€		
+ de 1 451€ de QF CAF	2.00€		